

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRÉSENTATION**  
**chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Élection complémentaire de 4 assesseurs à la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal –**  
**Législature 2025-2029**  
**(1<sup>er</sup>-2<sup>e</sup> tour)**

### **1. Préambule**

Les articles 154 à 156 de la loi sur le Grand Conseil (LGC), adoptée le 8 mai 2007 et révisée le 31 mai 2022, et la loi d'organisation judiciaire du 12 décembre 1979 (LOJV) consacrent l'élection des assesseurs de la Cour des assurances sociales par le Grand Conseil. La Commission de présentation, instituée par la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 (Cst-VD), est chargée de préavisier l'élection des juges cantonaux (article 131 de la Cst-VD) ainsi que celle des assesseurs de la Cour des assurances sociales (article 68 de la LOJV).

Pour la législature 2025-2029, la dotation maximale du Tribunal cantonal en assesseurs de la Cour des assurances sociales est fixée à 20 selon le décret, adopté par le Grand Conseil le mardi 30 avril 2024, fixant le nombre des postes de juges cantonaux, juges cantonaux suppléants et assesseurs de la Cour de droit administratif et public et de la Cour des assurances sociales. 12 assesseurs de cette cour ont sollicité leur réélection selon le préavis du Conseil de la magistrature du vendredi 28 juin 2024. Le mardi 10 septembre 2024, ces 12 assesseurs ont été réélus devant le Grand Conseil. Il y a lieu de repourvoir 8 postes d'assesseurs à la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal.

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation à l'élection complémentaire de 4 assesseurs à la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal pour la législature 2025-2029, qui débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et se terminera le 31 décembre 2029. Ce qui implique que le Grand Conseil devra repourvoir les 4 derniers postes d'assesseurs à la Cour des assurances sociales lors d'une prochaine élection complémentaire.

### **2. Fonctionnement de la Commission de présentation**

La Commission de présentation s'est réunie les mercredis 9 et 30 octobre 2024, à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne pour traiter de ce préavis. Elle était composée des députées et députés suivants : Mesdames Sabine Glauser Krug, Monique Hofstetter, Joëlle Minacci, Graziella Schaller, Muriel Thalmann (Vice-présidente) (excusée le 30 octobre 2024) ; Messieurs Nicolas Bolay (Président), Alexandre Démétriadès (excusé le 30 octobre 2024), Olivier Petermann et Jean-Marc Udriot.

Comme le prévoit, l'article 47, alinéa 2 de la loi sur le Conseil de la magistrature du 31 mai 2022 (LCMag), la Commission de présentation peut demander à une délégation du Conseil de la magistrature d'être présente lorsque la Commission procède à la seconde audition des candidats. La commission a donc eu le privilège d'être accompagnée dans ses auditions et réflexions par Monsieur Alex Dépraz, président du Conseil de la magistrature, et par Madame Odile Bréaz Braillard, membre suppléante du Conseil de la magistrature, qui a mené les auditions des candidats, pour cet organe, à cette élection complémentaire.

Monsieur Fabrice Lambelet a tenu les notes de séance et a rédigé la synthèse avec compétence et efficacité, ce dont nous le remercions très chaleureusement.

### **3. Travaux préparatoires**

La commission a procédé à l'habituelle mise au concours des postes dans la Feuille des avis officiels (FAO). L'annonce a été publiée le mardi 11 juin 2024 dans cette dernière. De plus, elle a décidé, en concertation avec le Conseil de la magistrature, de publier cette annonce sur le site Internet de l'État de Vaud et sur LinkedIn.

Après consultation du Tribunal cantonal, il a été précisé les profils qui étaient recherchés par celui-ci :

- 2 spécialistes en assurances sociales (brevet fédéral ou équivalent) ;
- un-e actuair(e) (maîtrise universitaire en sciences actuarielles ou équivalent) ;
- 5 médecins spécialistes en médecine interne générale, en rhumatologie, en orthopédie, en psychiatrie (spécialiste reconnue par l'Association professionnelle des médecins en Suisse (Foederatio Medicorum Helveticorum – FMH) ou équivalent).

À la fin du délai de dépôt des candidatures, soit le mercredi 10 juillet 2024, 9 personnes avaient déposé leur dossier de candidature, contenant à tout le moins une lettre de motivation, un curriculum vitae (CV), un extrait du casier judiciaire ainsi qu'un extrait des poursuites, auprès du secrétariat de la Commission de présentation. Leurs dossiers de candidatures ont été, ensuite, transmis au Conseil de la magistrature.

En effet, en application des articles 25, alinéa 3, et 46 de la LCMag, le Conseil de la magistrature émet des préavis à l'intention du Grand Conseil sur les candidatures aux postes de magistrats élus par le Grand Conseil en vue de l'élection. Il vérifie les conditions d'éligibilité des candidats, puis évalue leur formation, leur expérience professionnelle, leurs connaissances juridiques et techniques ainsi que leurs qualités personnelles. Il auditionne les candidats puis émet un préavis motivé qu'il communique aux candidats intéressés. Le Conseil de la magistrature transmet les dossiers de candidature accompagnés de son préavis à la Commission de présentation, qui poursuit le processus de recrutement conformément à la LGC.

#### **4. Examen des candidatures et préavis du Conseil de la magistrature**

Au vu du nombre de candidatures reçues pour les postes d'assesseurs de la Cour de droit administratif et public et de la Cour des assurances sociales, le Conseil de la magistrature a pris la décision de confier l'examen des dossiers et l'audition des personnes candidates à une délégation de 3 de ses membres. Celle-ci a d'abord procédé à un examen formel des dossiers des 9 personnes candidates. À l'issue de ce premier examen, une personne a d'emblée été écartée parce qu'elle ne correspondait pas à l'un des profils recherchés. Conformément à l'article 27, alinéas 2 et 3 du règlement du Conseil de la magistrature du 31 mars 2023 (RCMag), cette personne en a été informée et a officiellement retiré sa candidature, dans le délai de 5 jours qui lui a été imparti par le Conseil de la magistrature. La délégation a donc entendu les 8 personnes candidates lors de 4 séances : le vendredi 23 août, le lundi 26 août, le lundi 2 septembre et le mercredi 4 septembre 2024. Le Conseil de la magistrature a approuvé le préavis motivé qui a été transmis à la Commission de présentation.

##### **Spécialistes en assurances sociales**

2 postes de spécialistes en assurances sociales ont été mis au concours. 5 personnes correspondant aux profils recherchés ont fait acte de candidature. Le Conseil de la magistrature a préavisé positivement 3 candidatures et a recommandé au Grand Conseil 2 de ces candidatures. Il a, en outre, préavisé négativement 2 autres candidatures. Informées du préavis négatif du Conseil de la magistrature, ces personnes ont retiré leur candidature dans le délai de 5 jours prévu par l'article 27, alinéa 2 du RCMag.

La Commission de présentation a procédé à l'audition des 3 candidats préavisés positivement par le Conseil de la magistrature.

##### **1. Monsieur Nicolas Bonjour**

##### **2. Madame Sonya Peris**

Monsieur Nicolas Bonjour est chargé de l'administration et de la comptabilité de caisses de pension gérées par la banque qui l'emploie. Il a obtenu le brevet fédéral en assurances sociales en 2023 sans avoir suivi les cours de préparation organisés par la fédération qui en est chargée.

Madame Sonya Peris est active depuis 20 ans dans le domaine des prestations sociales et des ressources humaines (RH). Elle a obtenu le brevet fédéral en assurances sociales en 2013.

La troisième candidate auditionnée, dont le Conseil de la magistrature avait recommandé l'élection, a retiré sa candidature après avoir eu connaissance du préavis de la Commission de présentation.

##### **Actuaire**

Un poste a été mis au concours et une personne avait fait acte de candidature. Le Conseil de la magistrature a préavisé négativement cette personne candidate. Informée de ce préavis, cette personne a officiellement retiré sa candidature dans le délai de 5 jours prévu par l'article 27, alinéa 2 du RCMag.

### **Médecins spécialistes**

5 postes de médecins spécialistes ont été mis au concours. 2 personnes correspondant aux profils recherchés ont fait acte de candidature. Le Conseil de la magistrature préavisé positivement ces 2 candidatures :

#### **1. Monsieur Alain Farron**

#### **2. Madame Christina Hempel-Bruder**

Monsieur Alain Farron, chirurgien orthopédiste et spécialiste en traumatologie, a été professeur, chef de service et de département au Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV). Il vient de prendre sa retraite après avoir exercé comme médecin et enseignant pendant 30 ans. Ses fonctions l'ont amené à être fréquemment confronté aux problématiques des assurances sociales.

Madame Christina Hempel-Bruder vient de commencer comme médecin généraliste dans un cabinet collectif. Elle a obtenu un diplôme fédéral. Sa formation l'a conduite à exercer dans différents domaines médicaux ainsi que dans différents organismes de recherche, en particulier dans le secteur de la prévention.

### **5. Examen des candidatures et préavis de la Commission de présentation**

Après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de la magistrature envoyé au secrétariat de la Commission de présentation en date du mercredi 2 octobre 2024, les membres de la commission ont procédé à la seconde audition de ces 5 candidats en lice les mercredis 9 et 30 octobre 2024.

Les connaissances de l'environnement et la vision de la justice des candidats ont été abordées avec soin. Leur vision de l'activité d'assesseur a aussi fait l'objet d'une attention soutenue. La durée des différents entretiens a avoisiné les 15 minutes. Ces auditions ont permis de cerner la personnalité des candidats à cette élection.

### **Spécialistes en assurances sociales**

À la suite de ces auditions, la commission a décidé de formuler, à la majorité de ses membres, un préavis positif sur les candidatures de :

#### **1. Monsieur Nicolas Bonjour**

#### **2. Madame Sonya Peris**

Pour établir son préavis à l'intention du Grand Conseil, la commission a retenu les 3 critères suivants.

Un premier critère concerne les aptitudes de ces 2 candidats. Celles-ci sont de 2 ordres : les qualifications (juridiques ou scientifiques) et l'expérience. En ce qui concerne les qualifications, Monsieur Nicolas Bonjour possède un Bachelor en économie d'entreprise de la Haute École d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD) et un brevet fédéral de spécialiste en assurances sociales qu'il a obtenu en tant que candidat libre ; cet aspect a beaucoup plu à la commission. Madame Sonya Peris possède notamment un brevet fédéral de spécialiste en assurances sociales, mais aussi en RH.

En ce qui concerne l'expérience, Monsieur Nicolas Bonjour, bien qu'il n'ait que 34 ans, possède une expérience professionnelle de comptable, puis de comptable spécialiste à la Banque cantonale vaudoise (BCV). En outre, il a travaillé, comme responsable administratif et comptable, dans une petite entreprise de Vevey active dans différentes formes d'énergie et de consommation de bâtiment pendant 2 ans. Quant à Madame Sonya Peris, elle est Business Partner RH chez Transfusion Interrégionale CRS après avoir travaillé pendant presque 20 ans à la Fondation vaudoise de probation (FVP) comme assistante de direction et gestionnaire socio-administrative.

Un deuxième critère concerne les incompatibilités éventuelles. Il est constaté que les 2 candidats, de nationalité suisse et domiciliés dans le canton de Vaud, ont l'exercice des droits civils ; ils répondent donc aux exigences formelles posées par l'article 16, alinéas 1 et 2 de la LOJV. Ces 2 candidats ont également produit un extrait du registre des poursuites de leur lieu de domicile attestant qu'ils ne faisaient l'objet de poursuite ni d'acte de défauts de biens. Enfin, ils ont produit un extrait de casier judiciaire qui est vierge.

Un troisième et dernier critère concerne les activités accessoires. Monsieur Nicolas Bonjour a une activité indépendante dans la comptabilité, la gestion, l'administration d'associations, d'individus et de petites sociétés depuis janvier 2023. De plus, il est conseiller communal à Vevey depuis juin 2016. Madame Sonya Peris a beaucoup d'activités accessoires dans différents domaines : formatrice en français pour des adultes allophones (Français pour tous), experte pour la branche « salaires et assurances sociales » (Examen.ch SA), experte pour l'examen de brevet fédéral de spécialiste en assurances sociales (Fédération suisse des employés en assurances sociales – FEAS) ou encore membre de la Commission « Formation » à l'Association vaudoise des employés en assurances sociales (AVEAS).

### **Actuaire**

Aucune candidature correspondant au profil recherché n'a été entendue par la commission.

### **Médecins spécialistes**

À la suite de ces auditions, la commission a décidé de formuler, à l'unanimité de ses membres, un préavis positif sur les candidatures de :

#### **1. Monsieur Alain Farron**

#### **2. Madame Christina Hempel-Bruder**

Pour établir son préavis à l'intention du Grand Conseil, la commission a retenu les 3 critères suivants.

Un premier critère concerne les aptitudes de ces 2 candidats. Celles-ci sont de 2 ordres : les qualifications (juridiques ou scientifiques) et l'expérience. En ce qui concerne les qualifications, Monsieur Alain Farron a obtenu son diplôme de médecin en 1985 et un doctorat en médecine en 1992. Madame Christina Hempel-Bruder a obtenu un baccalauréat universitaire et une maîtrise universitaire, un doctorat ainsi que le diplôme fédéral de médecin à l'Université de Lausanne (UNIL).

En ce qui concerne l'expérience, Monsieur Alain Farron a été professeur, chef de service et de département au CHUV. Il vient de prendre sa retraite après avoir exercé comme médecin et enseignant pendant 30 ans. Il est désormais professeur honoraire à l'UNIL. Madame Christina Hempel-Bruder vient de commencer comme médecin généraliste dans un cabinet collectif après une expérience de médecin-assistant à Unisanté.

Un deuxième critère concerne les incompatibilités éventuelles. Il est constaté que les 2 candidats, de nationalité suisse et domiciliés dans le canton de Vaud, ont l'exercice des droits civils ; ils répondent donc aux exigences formelles posées par l'article 16, alinéas 1 et 2 de la LOJV. Ces 2 candidats ont également produit un extrait du registre des poursuites de leur lieu de domicile attestant qu'ils ne faisaient l'objet de poursuite ni d'acte de défauts de biens. Enfin, ils ont produit un extrait de casier judiciaire qui est vierge.

Un troisième et dernier critère concerne les activités accessoires. Monsieur Alain Farron a notamment une activité scientifique d'édition. Madame Christina Hempel-Bruder a aussi plusieurs publications à son actif.

Après consultation du Tribunal cantonal sur les profils à rechercher, les 4 postes vacants d'assesseurs de la Cour des assurances sociales seront repourvus par une élection complémentaire qui se déroulera au milieu du premier trimestre de l'année 2025 au Grand Conseil.

### **6. Conclusion**

***La Commission de présentation préavise positivement, à l'unanimité de ses membres, les candidatures suivantes comme assesseurs de la Cour des assurances sociales pour la législature 2025-2029 :***

***- Monsieur Alain Farron (médecin spécialiste)***

***- Madame Christina Hempel-Bruder (médecin spécialiste)***

***La Commission de présentation préavise positivement, à la majorité de ses membres, les candidatures suivantes comme assesseurs de la Cour des assurances sociales pour la législature 2025-2029 :***

***- Monsieur Nicolas Bonjour (spécialiste en assurances sociales)***

***- Madame Sonya Peris (spécialiste en assurances sociales)***

*Les dossiers des candidates et des candidats sont à disposition des députées et des députés qui souhaitent en prendre connaissance et les consulter. Les dossiers sont en mains du Secrétariat général du Grand Conseil et seront disponibles, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Parlement.*

Genolier, le 4 novembre 2024.

Le Président-rapporteur :  
(signé) Nicolas Bolay